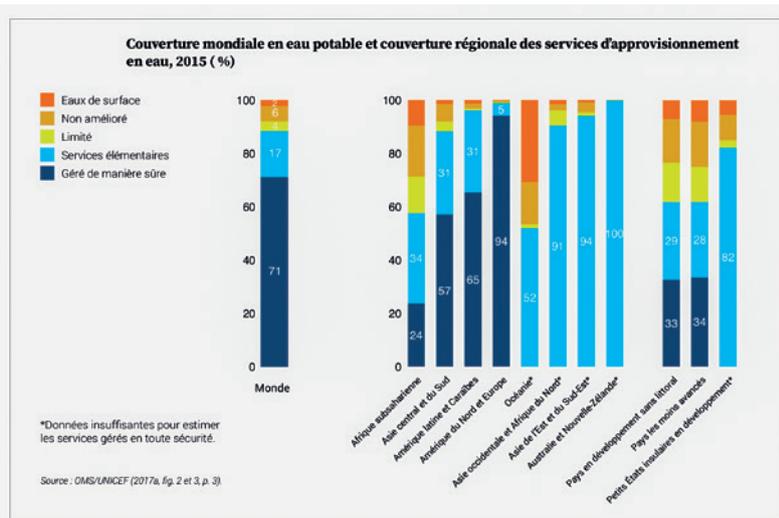


Actualités internationales

L'ODD N° 6 HORS D'ATTEINTE SELON LES NATIONS-UNIES

Bien que l'accès à l'eau et à l'assainissement soit un droit reconnu par la communauté internationale, plus de 2 milliards de personnes n'ont toujours pas accès aux services de base. C'est ce qui ressort du nouveau Rapport mondial des Nations Unies sur la mise en valeur des ressources en eau, présenté le 19 mars à Genève, à l'occasion de la 40^e session du Conseil des droits de l'homme.



En 2010, l'Assemblée générale des Nations Unies adoptait une résolution reconnaissant « que le droit à l'eau potable et à l'assainissement est un droit de l'homme ». En 2015, le droit à l'assainissement a été reconnu comme un droit distinct. Ces résolutions font obligation aux États de créer les conditions d'un accès universel à l'eau et à l'assainissement, sans discrimination et en donnant la priorité aux plus démunis. Cinq ans plus tard, l'objectif n° 6 du Programme de développement durable des Nations Unies prévoit de garantir une gestion durable et l'accès à l'eau potable et à l'assainissement pour tous d'ici 2030.

Pourtant, malgré d'importants progrès enregistrés au cours des quinze dernières années, cet objectif reste hors d'atteinte pour une bonne partie de la population mondiale. En 2015, trois personnes sur dix (2,1 milliards) n'avaient pas accès à des services d'eau potable gérés en toute sécurité et 4,5 milliards de personnes, soit six sur dix, étaient privées d'installations sanitaires gérées de manière sûre. Conséquence dramatique, l'eau insalubre tue chaque année

2,6 millions de personnes, dont une majorité d'enfants, du fait des maladies hydriques comme la diarrhée ou le choléra. On est loin de l'objectif fixé par les Nations Unies.

« L'accès à l'eau est un droit humain vital pour la dignité de chaque être humain. Pourtant, des milliards de personnes en sont toujours privées, a déclaré la Directrice générale de l'UNESCO, Audrey Azoulay. La nouvelle édition du Rapport mondial des Nations Unies sur la mise en valeur des ressources en eau montre qu'il est possible de faire en sorte que ce droit devienne une réalité, à condition qu'il existe une volonté collective d'aller de l'avant et que des efforts soient consentis pour inclure ceux qui sont "laissés pour compte" dans les processus de décision ».

« Les chiffres parlent d'eux-mêmes, a expliqué de son côté Gilbert F. Houngbo, Président d'ONU-Eau et Président du Fonds international de développement agricole. Le rapport souligne que si la dégradation de l'environnement naturel et les pressions insoutenables sur les ressources mondiales en eau se poursuivent, 45 % du PIB mondial et 40 %

de la production céréalière mondiale seront en danger d'ici 2050. Les populations pauvres et marginalisées seront affectées de manière disproportionnée, ce qui aggravera encore les inégalités [...]. Le rapport 2019 met en évidence la nécessité d'adapter les approches tant en politique qu'en pratique, afin d'aborder les causes de l'exclusion et des inégalités ».

DES DISPARITÉS TRÈS IMPORTANTES

Ces chiffres masquent cependant des disparités très importantes. A l'échelle de la planète, c'est en Afrique que se trouvent la moitié des personnes qui boivent une eau provenant de sources non protégées. En Afrique subsaharienne, seulement 24% de la population a accès à une source sûre d'eau potable et les installations sanitaires de base – non partagées avec d'autres foyers – sont réservées à 28% de la population. Au sein même de chaque pays, d'importantes différences existent, entre les riches et les pauvres notamment. En ville, les populations défavorisées vivant dans des habitations précaires qui ne sont pas reliées à l'eau courante paient souvent l'eau plus cher (10 à 20 fois plus que leurs voisins des quartiers riches) pour un service égal ou de moindre qualité assuré par des vendeurs d'eau ou des camions citernes.

Le droit à l'eau, insistent les auteurs du Rapport, ne peut être isolé des autres droits de l'homme. Les populations marginalisées et souffrant de discriminations du fait de leur genre, de leur âge, de leur statut social, de leur appartenance à une minorité religieuse, ethnique ou linguistique sont aussi les plus susceptibles d'avoir un moindre accès à l'eau et aux services d'assainissement. Près de la moitié des personnes qui boivent une eau issue de sources non protégées vivent en Afrique sub-saharienne où ce sont essentiellement les femmes et les filles qui supportent l'essentiel de la charge liée à la collecte de l'eau, à laquelle elles consacrent plus de 30 minutes par jour au détriment de leur éducation.

HAUSSE SIGNIFICATIVE DES CONFLITS LIÉS À L'EAU

L'accès à l'eau et aux installations sanitaires est un défi pour les réfugiés et personnes déplacées. Or, leur nombre

FLOW LAB

Technologies

Spécialiste de la mesure des fluides
met à votre disposition une gamme complète
d'instruments destinés à la débitmétrie

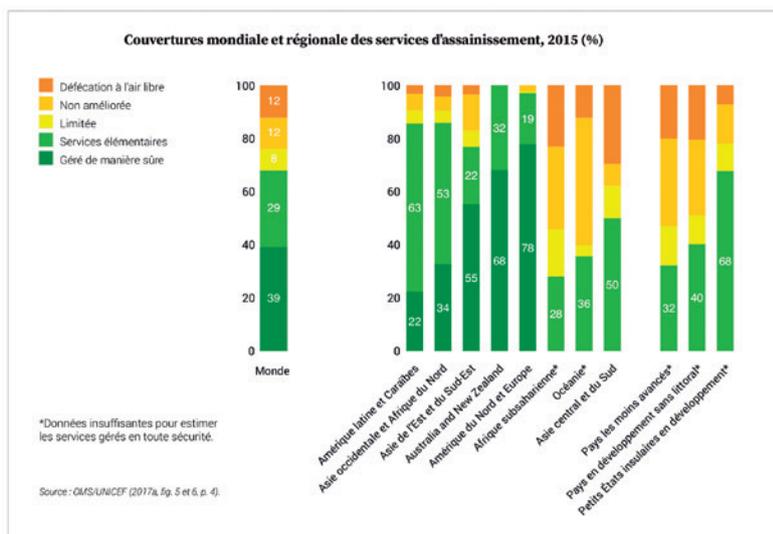


www.flow-lab-france.com

 **Matériel fabriqué
en France**

Avenue du Roussillon - 13109 SIMIANE COLLONGUE

Tel: +33(0)4 42 90 01 16 • Fax: +33(0)4 42 90 00 15 • Mail: contact@flow-lab-france.com



n'a jamais été aussi élevé. En 2017, les conflits et les persécutions ont poussé 68,5 millions de personnes sur les routes. A ce chiffre s'ajoute une moyenne de 25,3 millions de personnes forcées de migrer chaque année en raison de catastrophes naturelles, un chiffre qui a doublé depuis le début des années 1970 et qui est susceptible d'augmenter encore dans les années qui viennent sous l'effet du changement climatique. Des politiques inclusives sont nécessaires pour atteindre l'Objectif de développement durable n°6. Elles le sont aussi pour désamorcer des conflits entre les différents utilisateurs de l'eau. Dans un contexte marqué par une augmentation de la demande (1% par an

depuis les années 1980), le Rapport constate une hausse significative des conflits liés à l'eau. Entre 2000 et 2009, on en recensait 94. Entre 2010 et 2018, ce chiffre s'élevait à 263.

Le Rapport montre enfin à quel point il est rentable d'investir dans les infrastructures sanitaires et liées à l'eau. Le retour sur investissement est élevé, en particulier pour les plus vulnérables. L'effet multiplicateur pour chaque dollar investi est estimé à 2 pour l'eau potable et 5,5 pour l'assainissement.

Le Rapport mondial des Nations Unies sur la mise en valeur des ressources en eau est accessible à l'adresse : <https://fr.unesco.org/water-security/wwap/wwdr/2019> ●



Nominations

CETIM : Le Cetim, institut technologique labellisé Carnot, annonce la nomination de Daniel Richet, en tant que Directeur Général. Il succède à Philippe Choderlos de Laclos, parti à la retraite. Olivier Burel est quant à lui nommé directeur du site de Cluses. Il prend également la responsabilité opérationnelle de l'activité Usinage pour l'ensemble du Cetim.

CSTB : Julien Anthonioz-Blanc est nommé membre du conseil d'administration du Centre scientifique et technique du bâtiment au titre de représentant de l'État, sur proposition du ministre chargé de la sécurité civile, en remplacement de Hervé Tephany.

DRAAF centre-Val de Loire : Bruno Locqueville (IAE), est nommé directeur régional de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de la région Centre-Val de Loire à compter du 18 mars 2019.

MTES- Secrétariat d'État : Pierre-Yves Burlot est nommé conseiller économie et finances vertes et économie circulaire au cabinet de la secrétaire d'État auprès du ministre d'État, ministre de la transition écologique et solidaire.

DDPP de l'Eure : Patrick Paignant (IAE), est nommé directeur départemental de la protection des populations de l'Eure à compter du 13 mars 2019.

DDCS de Haute-Savoie : Frédéric Fournet (IJS) est nommé directeur départemental de la cohésion sociale de la Haute-Savoie à compter du 15 mars 2019.

DDT de l'Isère : François-Xavier Cereza (ICPEF), est nommé directeur départemental des territoires de l'Isère à compter du 1^{er} avril 2019.

VNF : Laurent Pétiau, adjoint à la cheffe du bureau des services publics locaux à la direction générale des collectivités locales, est nommé membre du conseil d'administration de Voies navigables de France en qualité de représentant de l'État, désigné par la ministre chargée des collectivités territoriales.

APPEL AUX AUTEURS

Le numéro d'Avril de la revue **L'EAU, L'INDUSTRIE, LES NUISANCES** sera consacré au thème :

Télégestion, supervision : mieux exploiter la masse de données collectées

Autres thèmes :

- Traitement des boues : les solutions mobiles
- Choisir un décanteur lamellaire
- Assainissement non collectif : maintenance et entretien
- Canalisations d'eau potable : matériaux et techniques de pose
- Vannes, robinets et raccords

Les auteurs intéressés par la parution gracieuse d'un article sont invités à contacter la rédaction au 01 44 84 78 79 ou par mail à vjohanet@editions-johanet.com

Thème du prochain numéro

Traitement des effluents industriels : trier pour mieux traiter (Mai)